

La déclaration d'activité du CGA Provence est enregistrée sous le numéro 93130585113 auprès du préfet de la Région.

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation professionnelle organisée par l'organisme de formation sur le sujet suivant :

INTITULE DE LA FORMATION :

Visioconférence : Transmission d'entreprise : le pacte Dutreil, Graal ou mirage ?

La nature de l'action de formation conformément à l'article L.6313-1 du code du travail se définit comme ***action de formation***.

OBJECTIF & PROGRAMME DE FORMATION :

- Maîtriser les conditions d'application du pacte Dutreil : engagements collectif et individuel de conservation, activité éligible et fonction de direction.
- Identifier les principaux points de vigilance et les causes de remise en cause de l'exonération.
- Conseiller le client sur l'opportunité et la sécurisation d'un pacte Dutreil dans une stratégie globale de transmission.

Présenté comme l'outil incontournable de la transmission d'entreprise, le pacte Dutreil permet une exonération de 75 % de la valeur des titres transmis. Mais entre engagements de conservation, notion d'activité éligible et jurisprudence mouvante, le dispositif recèle autant de pièges que d'opportunités. En une heure, cette visioconférence propose une lecture critique et opérationnelle du régime (art. 787 B du CGI) pour aider l'expert-comptable à sécuriser les montages et à éclairer ses clients sur les véritables enjeux : Graal ou mirage ?

Analyse critique du régime d'exonération Dutreil (art. 787 B du CGI). Conditions, points de vigilance, articulations patrimoniales et actualité jurisprudentielle pour distinguer l'optimisation réelle des fausses promesses dans la transmission d'entreprise.

Format : Formation à distance ZOOM

Horaires et durée : 11:30 - 12:30 - soit 1,00 heure

Supports & Modalités pédagogiques :



Moyens matériel et environnement de la formation :

Pour une formation ayant lieu dans une salle réservée par l'organisme de formation :

- La salle est équipée pour la formation, des pause-café sont effectuées plusieurs fois par jour ;
- Le repas du midi n'est pas inclus dans la formation. Cependant, nos espaces détente, cuisines et rooftop sont à votre disposition pour votre pause déjeuner si vous souhaitez apporter votre repas.

Pour une formation à distance :

La formation est réalisée en classe virtuelle, en direct, via un outil de visioconférence ZOOM.

Le bénéficiaire doit s'assurer que les apprenants possèdent un ordinateur avec une connexion internet stable et un débit suffisant pour utiliser une caméra et un micro.

Chaque apprenant doit être équipé d'une caméra et s'engage à accepter de s'en servir.

La formation alterne apports théoriques, échanges avec le formateur et cas pratiques.

Les supports pédagogiques sont diffusés pendant la formation mais sont transmis aux participants avant ou après la formation selon les préférences du formateur.

◆ Assistance technique

Une assistance est assurée par le CGA Provence:

- en amont (envoi du lien de connexion et informations d'accès)
- par téléphone, pendant la formation en cas de difficulté technique au 06 40 49 72 46

◆ Assistance pédagogique

Les participants peuvent interagir avec le formateur tout au long de la session (questions orales ou via le chat).

◆ Suivi et évaluation

Le suivi est réalisé via un émargement numérique (connexion).

Une évaluation des acquis et un questionnaire de satisfaction sont proposés en fin de formation.